## COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

## AVIS Nº 2020-29

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4, et L. 766-4;

Vu le projet de décret renforçant l'application des mesures de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 21 juillet 2020,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 28 juillet 2020.

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Le Président,

Sébastien RASPILLER